

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-65**

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

**Date de convocation : 14 décembre 2020
Date d'affichage : 14 décembre 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

Don en Faveur de la Commune

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du don d'un montant de 220 000€ au profit de la commune de la Capelle-Les-Boulogne. Les donateurs souhaitent conserver l'anonymat. Un acte notarié reçu par Maître SENICOURT, notaire à Boulogne-Sur-Mer, le 09 décembre 2020.

Ce don n'est grevé d'aucune condition de charge.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la décision de Monsieur le maire d'accepter ce don.

**REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2020**

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209000-20201218-2020_65-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour ; 0 contre)

- Décide d'accepter le don dans les conditions exposées ci-dessus.

- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

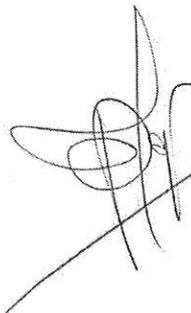
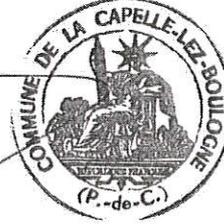
Le 18 décembre 2020

Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le :

Le Maire
Jean - Michel
15 DEC. 2020



REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20201218-2020_65-DE